Présentation

Imprimer

Présentation du programme "grand carénage"

L’âge moyen du parc nucléaire français, qui permet de produire les trois quart de l’électricité du pays, est aujourd’hui proche de 30 ans. Pour permettre l’allongement de la durée de vie de son parc nucléaire et intégrer de nouvelles normes de sûreté, EDF va engager au cours des prochaines années des travaux importants sur l’ensemble de ses centrales. L’ensemble de ces opérations de maintenance lourde est appelé « grand carénage ». À l’occasion d’un récent comité central d’entreprise, le groupe EDF a donné davantage de précisions quant à l’organisation de ce programme qui doit s’étaler jusqu’en 2025.

Énergie au coût compétitif et très faiblement émettrice de CO2, le nucléaire permet de produire 75% de l’électricité française. Si l’évolution de la part du nucléaire a été un sujet évoqué dans le cadre du débat sur la transition énergétique, l’atome est quoi qu’il en soit amené à conserver une place importante dans le mix énergétique français. Pour continuer à bénéficier de cette source d’électricité constante dans des conditions de sécurité maximales, d’importants investissements vont devoir être entrepris par EDF au cours des années à venir : c’est « le grand carénage ».

Ces travaux de maintenance lourde permettront d’intégrer de nouvelles normes de sûreté décidées après la catastrophe japonaise de Fukushima. Les travaux sont également destinés à prolonger la durée de vie du parc nucléaire français de quarante à soixante ans, raison pour laquelle ils doivent être achevés avant la quatrième visite décennale des centrales (la première était prévue pour 2018-2019).

Une solution qui s’avérera plus économique que de construire de nouvelles centrales pour remplacer les centrales existantes, et qui permettra donc au parc de rester compétitif. L’énergie nucléaire pourra ainsi accompagner l’émergence des énergies nouvelles, dont les coûts de production sont encore élevés (à l’exception de l’éolien terrestre), et de solutions performantes pour stocker l’électricité produite par intermittence.

Le programme de maintenance s’étalera sur une dizaine année, avec un pic des travaux entre 2017 et 2022 et une hausse des opérations de 70% sur toute la période du grand carénage par rapport à 2012 (les centrales font régulièrement l’objet de travaux de maintenance notamment dans le cadre des visites décennales). Le montant total des investissements est estimé à 50 milliards d’euros pour la période 2012-2025.

Afin de permettre aux chantiers de se dérouler sans répercussion sur le niveau de production électrique, EDF s’engage à améliorer le taux de disponibilité des centrales nucléaires. L’objectif est d’atteindre en 2015 un niveau de performance comparable à celui de 2005, à savoir 83,5%, contre un peu moins de 80% l’an dernier.

Voir aussi : exploiter les centrales nucléaires dans la durée

Qualifications/certifications nécessaires

EDF

LES ENTREPRISES QUI ASSURENT
LA MAINTENANCE DU PARC NUCLÉAIRE

EDF s'est doté en France, en moins de 20 ans, d'un parc de production électronucléaire sans équivalent qui contribue largement à la sécurité énergétique du pays : 58 centrales nucléaires, représentant une puissance installée de 63,1 GW, qui assurent plus de 87,8 % de la production d'électricité d'EDF, et hissent la France au rang de deuxième puissance électronucléaire mondiale, derrière les Etats-Unis. Depuis plus de 20 ans, EDF a fait le choix de confier à des entreprises extérieures la majeure partie des opérations de maintenance de ses centrales.
Ces entreprises sont aujourd'hui des partenaires et acteurs incontournables de la maintenance des centrales nucléaires d'EDF.
Le professionnalisme, la capacité de mobilisation et les compétences spécialisées de ces entreprises sont la garantie d'une maintenance de qualité.
En matière de prévention, EDF applique exactement le même régime aux intervenants extérieurs qu'à ses propres salariés de maintenance. Tous sont donc soumis aux mêmes conditions d'intervention, bénéficient d'une protection identique vis-à-vis des risques, de formations similaires et d'un même suivi médical, quel que soit leur statut.
Depuis plus de 15 ans, EDF et les entreprises prestataires mènent une action commune pour améliorer la radioprotection des intervenants, stabiliser les emplois, détecter d'éventuelles situations de sous-traitance anormales et améliorer la sûreté et la qualité des interventions.
Pour formaliser ce partenariat, EDF et les organisations professionnelles du nucléaire ont signé, en janvier 1997, une Charte de progrès, devenue, en janvier 2004, la Charte de progrès et de développement durable. Leurs engagements respectifs ont été à l'origine de nombreuses avancées significatives, avec une diminution importante de la dosimétrie individuelle et collective ainsi qu'une amélioration des conditions de travail et de vie des intervenants.
EDF poursuit ses efforts pour améliorer toujours plus les conditions de travail et de vie des salariés des entreprises prestataires intervenant sur ses sites et intègre dans ses appels d'offres, depuis le début 2013, le cahier des charges social établi par le Comité stratégique de la filière nucléaire (CSFN).

septembre 2013
NOTE D'INFORMATION

EDF a fait le choix de confier à des entreprises extérieures la majeure partie des opérations de maintenance de ses centrales. Cliquez sur l'image pour en savoir plus sur ces entreprises.

L'attribution des marchés passés dans le cadre du grand carénage bénéficiera à la fois aux PME locales et aux groupes de taille plus importante.

Retrouvez les informations utiles liées aux certifications dans la rubrique informations utiles de cet espace CCI Business Nucléaire après vous être identifié :

Référentiel CEFRI

Note technique UTO 85/114 indice 17

Travailler en milieu nucléaire, le cahier des charges social

File

VF - Les fondamentaux du professionnel du nucleaire (1).pdf (1.32 MB)